

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|----|
| DATE DE CONVOCATION 07.09.2010 | |
| DATE D’AFFICHAGE 07.09.2010 | |
| Nombre de Conseillers en exercice | 15 |
| Présents | 14 |
| Votants | 15 |
| OBJET V - TRANSPORT PUBLIC 2010-0110 / avis du conseil municipal sur le projet de transport public du Grand Paris | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture Publication ou notification : 30/10/2010 Le maire Alexandre TOUZET | |

L’an deux mil dix, le premier octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Etaient présents : Mmes CLABAULT-COSTIL, DEROUBAIX, LEMPEREUR, PLAISANCE, RAYNAL, TOUZET, MM. BARRE, CAVÉ, FICHOT, FORTUNEL, LANGUILLAT, LASNE et SAURAT formant la majorité des membres en exercice.

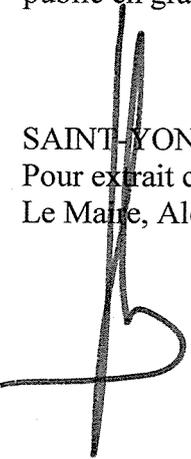
Etaient absents, excusés : Mme KROURI (pouvoir à Mme LEMPEREUR)

Monsieur BARRE a été élu secrétaire.

Le Maire donne lecture de la note d’information de la Commission particulière du débat public – Réseau de transport public du Grand Paris et de la nécessité d’envoyer l’avis de la commune à la commission précitée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, émet un avis favorable au projet de transport public du Grand Paris mais souhaite attirer l’attention de la Commission particulière du débat public sur la nécessité d’améliorer le transport public en grande couronne de Paris et particulièrement sur la ligne C du R.E.R.

SAINT-YON, le 22 octobre 2010
Pour extrait conforme,
Le Maire, Alexandre TOUZET



ARRIVÉE
28 OCT. 2010
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

